

CONCOURS D'ÉCO-CONDUITE

8^{ème} FÊTE du CAR - 11 septembre 2021

RÈGLEMENT

► Le but de ce concours est de promouvoir le concept d'éco-conduite, une conduite **écologique et économique**.



Le *Musée du Car* souhaite récompenser le conducteur qui saura utiliser le moteur à un régime adapté, en maintenant une vitesse stable, en adoptant une conduite souple et en évitant les freinages excessifs et les accélérations trop brutales. Pour cela, il est bien sûr nécessaire de savoir anticiper et de respecter les distances de sécurité...

De ce fait, l'éco-conduite offre davantage de sûreté !

► L'offre de participation au concours d'éco-conduite est ouverte à toutes les personnes intéressées. Néanmoins, chaque chauffeur participant au concours doit présenter son permis D de Transport en commun, obtenu depuis au moins un an et en cours de validité à la date dudit concours.

Les candidats intéressés devront retourner un questionnaire à choix multiples sur l'éco-conduite avec, en outre, une question subsidiaire en lien avec le *Musée du Car* de Vanosc. En cas d'égalité, un tirage au sort départagera les candidats. Dix candidats pourront participer à ce concours.

► Dès lors qu'un horaire de passage aura été communiqué aux candidats, chacun d'entre eux devra le respecter pour le bon déroulement de l'épreuve. En cas d'absence à l'heure indiquée, le candidat sera éliminé.

► Chaque candidat devra se soumettre à un éthylotest.

► Si le comportement d'un candidat s'avère présenter un quelconque danger, notamment une vitesse excessive, le véhicule sera immédiatement immobilisé et le candidat éliminé.

► Le véhicule avec lequel se déroulera le concours sera un autocar IVECO à boîte manuelle.

► L'évaluation sera faite avec un logiciel adapté.

Elle portera sur :

- La consommation du véhicule
- La distance de freinage, en % par rapport à la longueur du parcours.
- Le nombre d'utilisation de la « pédale » de frein.

Chaque conducteur devra respecter un temps de parcours cohérent qui sera annoncé le jour de l'épreuve. Le non-respect de ce temps (hors de la fourchette indiquant un temps minimal et un temps maximal), sera éliminatoire.

En cas de dysfonctionnement du logiciel, la consommation et le respect du temps imparti seront alors les seuls critères d'évaluation.

► Le jury composé de messieurs Hervé FOUREL, Frédéric BETTON, Régis ASTIC et Pascal LÉORAT, sera souverain dans ses décisions.

► Le premier prix, **une enveloppe de 1 600 €**, sera offert par la famille de Joseph Besset, père fondateur de l'industrie du car à Annonay.

Des cadeaux seront remis aux autres participants.

► L'épreuve se déroulera sur un tronçon de route départementale, réservé au concours, fermé à la circulation de tout véhicule hormis ceux agréés par les organisateurs (secours, responsables...).

Je soussigné....., candidat au concours d'éco-conduite du 11 septembre 2021 à Vanosc, certifie avoir pris connaissance du règlement, en accepter tous les termes et dégager la responsabilité de La Vanaude en cas de non-respect de ma part, dudit règlement.

Fait à le.....

Signature